



République Française

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/12/2018

Dossier complet le :

18/12/2018

N° d'enregistrement :

2018-7574

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier, 9 Avenue du Maréchal Leclerc à ROYAN (terrain de 9.600 m²)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV ROYAN DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Jérôme LAURANTI

RCS / SIRET

832 061 279

Forme juridique S.C.C.V.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39 : "Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté"	Construction d'un ensemble immobilier d'une surface de planchers (SDP) totale de 14.686 m ² (soit après abattement, 13.218 m ²) sur un terrain d'assiette de 9.600 m ² cadastré AN 727.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se réalise sur un terrain de 9.600 m², situé en centre-ville de Royan, au 9 avenue du Maréchal Leclerc, actuellement propriété d'ENGIE. Ce terrain abrite à ce jour l'ancienne Agence d'exploitation ERDF-GRDF, constituée de 2 bâtiments principaux (dont un sur un niveau de sous-sol) d'une surface totale de 1 380 m² utiles et d'un ensemble de 75 parkings aériens. Cette agence a cessé ses activités en 2015. Elle a accueilli jusqu'en 1961 une usine de fabrication de gaz à partir de la houille. Le site, ancienne ICPE, a fait l'objet de plusieurs études environnementales, concluant à l'existence de zones impactées, mais sans impact notable sur la qualité des eaux souterraines. Une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) prédictive a conclu à la compatibilité sanitaire après travaux de réhabilitation. C'est pourquoi, après avoir remporté le concours lancé par ENGIE en 2016, la société BROWNFIELDS dans le cadre d'une demande de Tiers substitué (Accord du Préfet de la Charente-Maritime), réalisera la réhabilitation complète du site (désamiantage, démolition et dépollution des sols), ceci afin qu'il puisse recevoir un projet immobilier de logements (code de l'habitation) porté par la SCCV ROYAN DEVELOPPEMENT (société du Groupe DUVAL DEVELOPPEMENT).

Programmation du Projet :

- Une résidence hôtelière de 109 logements.
- Plusieurs bâtiments regroupant un total de 115 logements (Résidence libre 84 logements dont 4 PLS et Résidence sociale 31 logements).
- Un parking en sous-sol de 252 places (1 seul niveau).

4.2 Objectifs du projet

Les constructions à réaliser dans le cadre de ce programme immobilier se situent dans la Zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Royan. Cette zone UB se caractérise par un habitat continu implanté à l'alignement, en limite du Domaine Public. Le programme immobilier de 224 logements a été développé de concert avec la ville afin de produire une offre diversifiée de logements de qualité (résidence hôtelière, résidence sociale, résidence de logements libres).

Cette opération se traduit par une requalification du site ENGIE, sans activité depuis plusieurs années, dans le respect du paysage urbain de centre-ville, et en accord avec la programmation des Services de la Ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après dépollution du site et démolition des bâtiments existants, réalisation d'un sous-sol sur la quasi totalité de la surface du terrain.
Mise en œuvre des planchers hauts du sous-sol.

Montage des élévations du rez-de-chaussée. Mise en œuvre des planchers hauts du rez-de-chaussée.

Montage des élévations du R+1. Mise en œuvre des planchers hauts du R+1.

Montage des élévations du R+2. Mise en œuvre des planchers hauts du R+2.

Montage des élévations du R+3. Mise en œuvre des planchers hauts du R+3.

Montage des élévations du R+4. Mise en œuvre des planchers hauts du R+4. Finitions Gros œuvre.

Réalisation des étanchéités des planchers hauts du sous-sol. Réalisation des isolations et étanchéités des toitures-terrasses.

Pose des menuiseries extérieures.

Les bâtiments sont clos et couverts.

Interventions des corps d'état secondaires et des lots "Fluides".

Réalisation des extérieurs VRD et espaces verts.

La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois et se décompose en plusieurs phases :

- Travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments existants par BROWNFIELDS.
- Travaux de réhabilitation de l'assiette foncière par BROWNFIELDS.
- Travaux de construction du sous-sol par la SCCV ROYAN DEVELOPPEMENT.
- Travaux de construction des bâtiments en R+4 en 1 tranche par la SCCV ROYAN DEVELOPPEMENT.
- Réalisation des aménagements extérieurs et raccordements des réseaux aux concessionnaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme immobilier est prévu en copropriété et sera exploité comme indiqué ci-dessous :

- Résidence hôtelière exploitée par la Société ODALYS.
- Logements sociaux exploitée par un bailleur social LE FOYER.
- Logements libres gérée en copropriété.

La situation du projet sur un terrain en angle confère une bonne visibilité aux différents bâtiments sur les avenues du Maréchal Leclerc, de la Grande Conche et sur l'Allée des Mouettes.

Les logements disposeront de stationnements en sous-sol ou à rez-de-chaussée. Les entrées/sorties des parkings (sous-sol et rez-de-chaussée) sont réparties sur chacune des voiries bordant le projet, ceci afin de fluidifier le trafic (avenue du Leclerc et avenue de la Grande Conche).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain :	9.600,00 m ²
Surfaces habitables et utiles créées :	11.445,00 m ²
Hauteur maximale des bâtiments :	R+4 - 15 m
Nombre de logements créés :	224 logements

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

9, avenue du Maréchal Leclerc 1
7200 ROYAN

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 62' 28" 33 Lat. 1° 01' 94" 90

Pour les catégories 5^a), 6^a), b]
et c), 7^a), b) 9^a), b), c), d),
10^a, 11^a) b), 12^a, 13^a, 22^a, 32^a, 34^a,
38^a ; 43^a, b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " _ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " _ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

ROYAN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en centre-ville de Royan, dans un environnement fortement urbanisé
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ROYAN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans le périmètre d'un PPRT. Le site est situé dans le périmètre d'un PPRN, pour le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site, ancienne ICPE, a fait l'objet de plusieurs études environnementales, concluant à l'existence de zones impactées sur ce terrain, sans impact notable sur la qualité des eaux souterraines. Une EQRS (évaluation quantitative des risques sanitaires) rédictive a conclu à la compatibilité sanitaire après travaux de réhabilitation. Le redéveloppement de ce site a fait l'objet d'une demande de procédure "Tiers substitué" auprès du Préfet de Charente-Maritime. L'accord préalable a été donné le 21 août 2017. L'Arrêté Préfectoral a été émis le 11 décembre 2017 sous le numéro 17-2482. La non réalisation d'une étude d'impact a été accordée par la DREAL de Nouvelle Aquitaine le 26/01/2018 (référence 2017-5867).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La démolition des 2 bâtiments engendrera des déchets de démolition qui seront valorisés à l'extérieur du site. La réalisation d'un niveau de sous-sol sur pratiquement l'ensemble du terrain engendrera l'évacuation des volumes de matériaux correspondants, à l'exception des matériaux réutilisés pour la réalisation des espaces verts et voiries attenantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en milieu urbain, et l'environnement direct est constitué par des immeubles d'habitation. Le projet se situe sur une zone anthropisée ne présentant aucun intérêt écologique, ne participant à aucune continuité écologique locale.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche Zone Natura 2000 , FR540038: Marais Falaises des côteaux de Gironde se situe à 1 km, au Nord-Est du terrain d'assiette du projet immobilier. Le projet n'aura aucun impact sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en milieu urbain, sur ancien site industriel, sans consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans le périmètre d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation inscrit dans le PPRN. Risque sismique faible niveau 1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de gestion réalisé conclu que le site est compatible, après travaux de réhabilitation , avec l'usage projeté d'habitations. Une ARR (analyse des risques résiduels), réalisée après travaux validera l'ensemble de la gestion de ce site dans le cadre de la procédure "tiers substitué".
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de construction est susceptible d'engendrer les nuisances habituelles liées au trafic des véhicules d'approvisionnement des matériaux de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, les bruits générés par les bâtiments construits dans le cadre du projet seront ceux d'une vie de quartier tels qu'ils peuvent être observés, par exemple, dans le tissu environnant. En phase chantier, les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération sont susceptible sd'être à l'origine de nuisances sonores pour les occupants des bâtiments situés dans l'environnement immédiat du site. Une charte "chantier" prévoira des plannings tâches bruyantes et horaires chantier adéquats.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs et d'être soumis à des nuisances olfactives. En phase chantier, les travaux de réhabilitation seront gérés de façon à n'engendrer aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations et d'être concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre les émissions lumineuses caractéristiques d'un quartier résidentiel (éclairage des cheminements internes et des accès aux bâtiments).</p> <p>Le projet est concerné par la pollution lumineuse caractéristique de l'agglomération de Royan, et plus localement, par les émissions liées à l'éclairage des voiries et espaces publics proches, et celles liées aux autres constructions situées dans l'environnement.</p>
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déplacements des futurs usagers du site seront susceptibles de générer des émissions polluantes dans l'air. Les flux générés devraient être du même ordre de grandeur que ceux observés avant la construction et générés également par les déplacements des usagers des anciennes activités tertiaires du site.</p> <p>La production de chauffage sera également à l'origine d'émissions polluantes, réduites par la recherche de labels de certification RT 2012 - 10%.</p>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création des bâtiments ne devraient pas entraîner plus de rejets hydrauliques que les anciennes activités, du fait de l'imperméabilisation quasi complète de l'ancien site.</p> <p>La gestion des eaux pluviales sera gérée et régulée dans les réseaux en place en conformité avec le PLU existant.</p>
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, les surfaces de logements produiront des effluents ménagers qui seront gérés en conformité avec le PLU.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase exploitation, les surfaces de logement produiront des déchets d'OM non dangereux qui seront valorisés par le tri sélectif.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'architecture des bâtiments est conçue en concertation avec les services de la Ville de Royan et l'Architecte des Bâtiments de France du secteur de Royan.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de construction modifie l'usage du sol d'activité tertiaire en usage d'habitat collectif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Programme de construction de logements sur un ancien site industriel, après travaux de réhabilitation, sur une zone quasiment totalement anthropisée ne présentant aucun intérêt écologique. En l'absence d'enjeux particuliers, aucune mesure autre que les dispositions constructives classiques (intégration des bâtiments, isolation thermique et acoustique, dispositif de production d'énergie,...) n'est nécessaire à ce stade.

Ces travaux de réhabilitation dans l'emprise du niveau de sous-sol (futurs parkings), vont améliorer de façon notable la qualité des sols de ce site, en éliminant la grande majorité des terres impactées.

Une surveillance des eaux souterraines sera mis en oeuvre afin de vérifier que la qualité de ces dernières soit préservée sur le long terme.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction de 251 logements sur l'emplacement de l'ancienne Agence d'exploitation ERDF-GRDF, ayant cessé son activité il y a quelques années, correspond pleinement avec la volonté de la Ville de Royan de faire muter ce site de centre-ville, anciennement industriel, vers un usage d'habitations en collectif, mixte et de qualité.

Ce programme s'inscrit pleinement en conformité avec le PLU en place. La réalisation d'un seul niveau de sous-sol sera sans impact sur les eaux souterraines.

Les excavations du niveau de sous-sol se feront à la suite des travaux de réhabilitation qui consisteront principalement en élimination de terres impactées hors site en centre agréé pour des questions de planning.

Toutes les études environnementales ont été réalisées sur ce site par la société BROWNSFIELD.

Un Plan de Gestion a été soumis dans le cadre de la procédure "Tiers substitut" et un Arrêté Préfectoral devrait encadrer les travaux de réhabilitation.

Ce projet de centre-ville répond aux spécificités du zonage UB du PLU, et des directives de la Ville. L'implantation des bâtiments permet à la fois d'affirmer un front bâti structurant sur les axes Maréchal Leclerc, la Grande Concha et l'Allée des Mouettes, et une porosité vers l'arrière grâce à des percées visuelles.

En conclusion, ce programme immobilier faisant muter un ancien site industriel vers un ensemble d'habitats collectifs, en centre-ville, s'inscrivant parfaitement dans le PLU de la Ville de Royan, est une opération classique de taille moyenne et n'est pas de nature à créer des nuisances particulières à l'environnement.

Par conséquent, pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mérignac

le, 14/12/2018

Signature

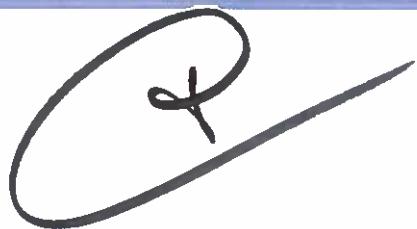
A handwritten signature in black ink, appearing to read "P".





Photo n° 4



Photo n° 1

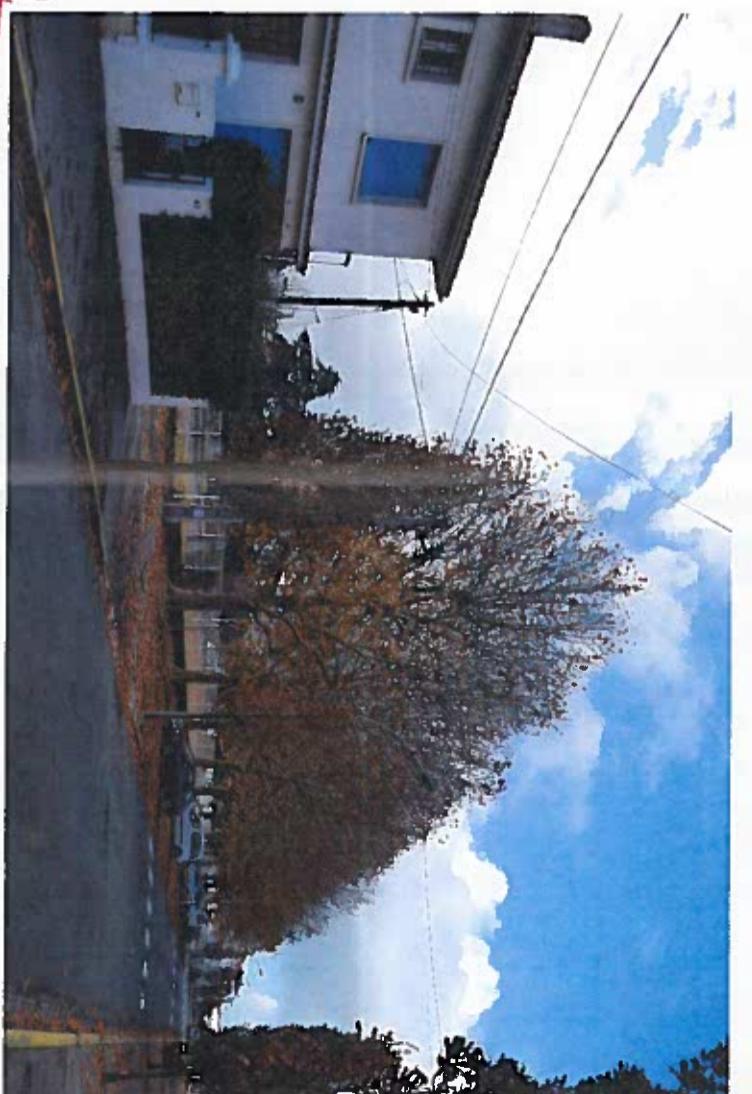
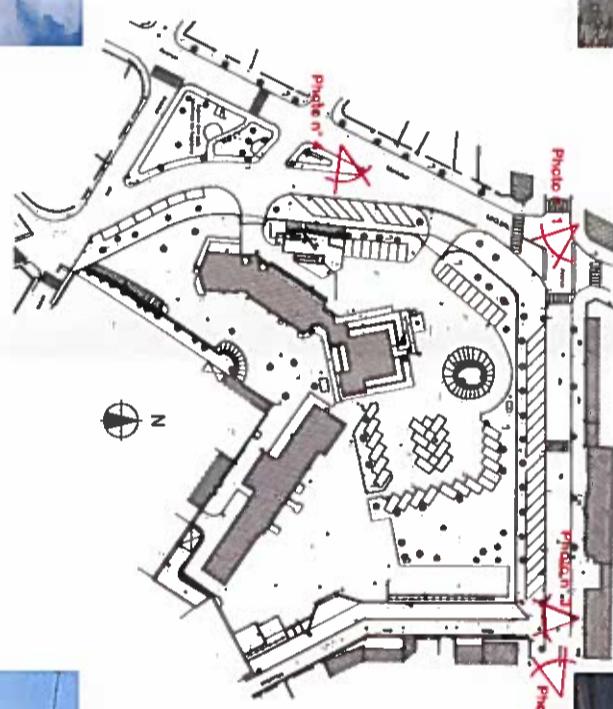


Photo n° 2

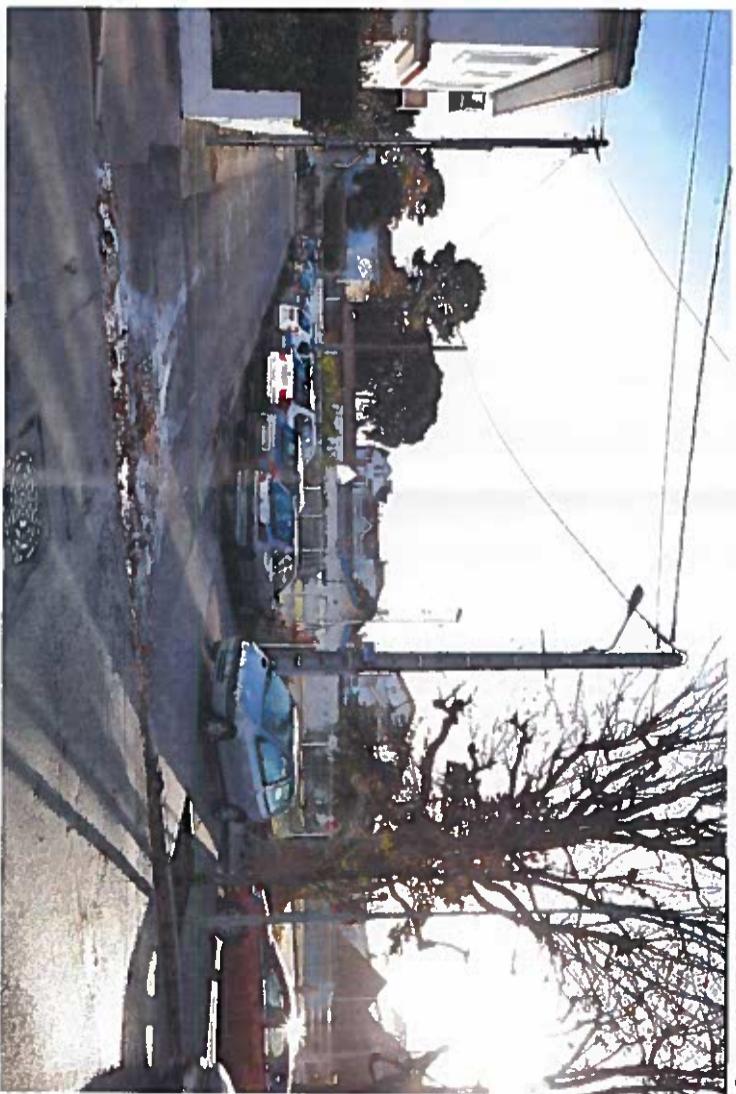


Photo n° 3

